

REPARTITION TAXE D'APPRENTISSAGE 2016

Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle (1)

Contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) : taux				
Effectif annuel moyen de salariés (e):	Contrats favorisant l'insertion professionnelle (CFIP) (c) : apprentissage, professionnalisation, VIE, CIFRE			
	c < 1 %	1 % ≤ c < 2 %	2 % ≤ c < 3 %	3 % ≤ c < 5 %
250 ≤ e < 2000	0,208%	0,104%	0,052%	0,026%
e ≥ 2000	0,312%	0,104%	0,052%	0,026%

Taxe d'apprentissage :
0,44 % de la masse salariale

Quota :
49 % de la TA
Formations par
l'apprentissage

Fraction
régionale pour
l'apprentissage :
51 % de la TA

Concours
financiers
obligatoires :
CFA d'accueil
suivant coût de
formation des
apprentis
présents au
31/12

Solde quota :
affecté par
l'entreprise au(x)
CFA de son choix

Trésor public :
destinée aux régions

(1) Etablissements situés en Alsace Moselle (en % de leur masse salariale) quel que soit le lieu du siège du principal établissement